

PLANS D'ACTION 2024

ASSOCIATION VYF

Les plans d'action 2024 seront organisés, en continuité, autour de la lutte contre les inondations (débordement, ruissellement, remontées de nappes phréatiques) et la défense des milieux naturels aquatiques.

Forte interdépendance des différentes problématiques

Risques et opportunités => Actions à réaliser

Inondations: par débordement

Inondations liées à la montée des cours d'eau crues, des plans d'eau...

Plusieurs opérations ont été réalisées en 2023 afin de:

- re-méandrer les cours d'eau (ralentissement es cours....)
- permettre leur étalement en cas de crue
- faciliter l'absorption des eaux par les sols
- renaturer les milieux, sauvegarder des zones humides

3 impactent plus particulièrement le bassin versant: les Grands Prés sur le Vaularon, le Baratage sur le ru d'Angoulême et Mérantaise au Domaine d'Ors à Chateaufort (voir transparents AG 2023)

Inondations: par débordement

Malgré d'importants efforts faits pour limiter le risque d'inondation par débordement (opérations de renaturation/re-méandrage, supervision du niveau des bassins, télégestion des vannes, système d'alerte, coordination avec le SMAGER et SIAVB, ...) l'équilibre reste fragile.



Bassins Coupières, niveau
03/2024

Inondations: par débordement



Bassins Coupières, niveau 02/2024



Troncs sur l'Yvette au niveau
du bassin de Coupières
(03/2024)

Inondations: par débordement

Points de vigilance:

- Niveau de protection parfois inférieur à celui souhaité (Baratage)
- Travaux à finaliser (opération sur le plateau en amont du Ru d'Angoulême, bassin de Coupières, etc..)
- Entretien des cours d'eau, embâcles, impact des ouvrages d'art, etc..

Actions:

- Suivi des travaux restant à réaliser (Baratage, Bassins..)
- Vigilance sur l'efficacité des ouvrages
- Vérification de l'état des ouvrages (Entretien, embâcles, etc..)
- Suivi de la finalisation du PAPI, toujours au stade de PAPI d'Intention

Visites régulières des ouvrages, réunions , visite du PC du SIAHVY, remontée d'information des adhérents

Inondations: par Eaux Pluviales et Ruissellement

Ruissellement

Le ruissellement et plus largement les eaux pluviales sont devenus des causes majeures d'inondations en particulier lors des orages d'été mais aussi l'hiver si sols saturés en eau, en particulier dans le Bassin Versant à cause:

- des pentes importantes
- de l'imperméabilisation des sols
- de la géologie
- de l'inefficacité de certains réseaux (point spécifique)

Suivant les climatologues, à cause du réchauffement climatique, ces situations vont être plus fréquentes et plus intenses (voir dossiers du site « Institut Paris-Région »)

Inondations: par Eaux Pluviales et Ruissellement

Ruissellement

Une opportunité majeure: le Schéma Directeur de Ruissellement , élaboré par la CPS (Paris Saclay).

Obligation légale

Concerne les zones Agricoles et les zones Urbaines

Sujet manifestement sensible (impact potentiel sur les PLU?)

Relations de VYF avec la CPS hélas « distendues »

Actions:

Suivi de l'avancement de l'élaboration du SDR, Informer sur les plans d'action associés et leur limites en particulier en ZU, suivre la mise en œuvre (ou non...) des opérations préconisées (réunions avec la CPS, étude dossiers).

Inondations par Eaux Pluviales et Ruissellement

Imperméabilisation des Sols

Les nouvelles opérations immobilières contribuent à l'artificialisation des sols et aggravent une situation déjà peu favorable

Application parfois « dirigiste » de la loi SRU

Impact du nouveau SDRIF dont les préconisations contradictoires (densification, prévention des inondations) laissent planer un doute sur les modalités d'application

Actions

Suivi de l'impact des opérations immobilières (permis de construire) et des modifications de PLU dans des zones sensibles: pentes importantes, proximité zones PPRI et Humides, sols saturables par proximité nappes phréatiques, zones souvent inondées lors des pluies importantes, etc

Réseaux: eaux pluviales et assainissement

Problématiques

Situation critique sur une partie de Bures et de Gometz due aux surcharges du réseau d'assainissement: reflux dans les sanitaires et autres évacuations qui sont alors inutilisables, problèmes d'hygiène associés..

Efficacité/dimensionnement de l'intercommunal sujets à caution (des actions du SIAHVY sont en cours..)

Augmentation du bâti sans adaptation des infrastructures (Intercommunal/SIAHVY) et réseaux de collecte (CPS)

Raccordement aux réseaux d'évacuation et travaux nécessaires (présence ECPP et ECPM, plans d'action CPS en cours..).

Réseaux: eaux pluviales et assainissement

Actions

Demande d'actions correctrices dans les zones critiques

Suivi de l'avancement des travaux prévus ou à réaliser pour la mise à niveau des réseaux (ECP, ECPM, raccordements)

Examen de l'impact des opérations immobilières et des modifications des PLU (dont ouvrages de rétention)

Remontée des adhérents sur l'efficacité des travaux

Protection des cours d'eau et des zones humides

Révision du SAGE en cours

Zone humides constituant une richesse écologique et contribuant à la protection contre les inondations et à la qualité du cadre de vie, mais pouvant subir une pression immobilière

Des risques de pollution avérés (cf. Chevy..)

Actions

Suivre l'avancement de la mise à jour du SAGE

S'assurer de la mise en œuvre d'éventuelles actions associées.

Réagir aux pollutions

Voir la cartographie des zones humides

Suivi de l'impact des opérations immobilières et des modifications des PLU sur les zones humides (dont zones humides potentielles)

Rôle des Adhérents

C'est l'action des adhérents qui fait la force d'une association

Rejoindre le bureau pour définir et valider les actions à réaliser

Etre « sentinelle » de l'environnement, signaler et rendre compte:

- des débordements et pollutions, faire des photos, films etc..
- des opérations immobilières ou d'aménagement susceptibles de nuire à la qualité et à l'efficacité des réseaux, ou pouvant générer une imperméabilisation problématique
- de l'état des cours d'eau (embâcles, ouvrages défectueux,..)
- de l'état des zones humides

Merci pour votre présence et pour votre engagement pour la préservation de la richesse « aquatique » du Bassin Versant